

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

**DEMANDE DE SUBVENTIONS
PROJET IDANH
« Maison de Vivios » et
Carrières de Lespignan**

N° AD-2022-08-30-18

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour des travaux projetés par le Conseil Municipal.

Considérant qu'il sera prévu au budget 2023 et suivants les travaux d'aménagements du projet IDANH « Maison de Vivios » et Carrières de Lespignan qui participe à la promotion du territoire de la commune en développant le tourisme de pleine nature par la mise en valeur du patrimoine local.

DECIDE

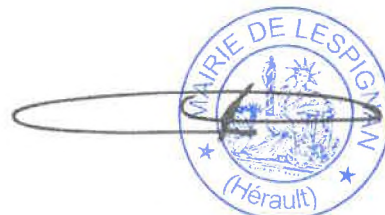
ARTICLE 1 – De demander aux services du FEADER et du Conseil Départemental une aide financière la plus élevée possible pour aider la commune à réaliser des travaux d'aménagements du projet IDANH « Maison de Vivios » et Carrières de Lespignan dont le montant estimatif s'élève à 25 695.33 € HT.

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 43– Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait à LESPIGNAN, le 30 Août 2022

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 02/09/2022

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le **06 SEP. 2022**

ID : 034-213401359-20220830-AD2022_08_30_18-AR

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **02 SEP. 2022**
Et publication ou notification
Du **06 SEP. 2022**
Le Maire :

